



SOCIETE VINCENNOISE DE LUTTE ET DE JUDO

Association loi 1901 déclarée le 10/02/1950 – RNA W942002722 ●

Agrément sport N° 09404ET0235 ●

Affiliation FFJDA : CL943760 ●

Site : www.svlj.fr ●

Email : contact@svlj.fr ●

Tel. : 06 06 87 35 13 ●

PROTCOLE SANITAIRE COVID 19 POUR LES COURS DE JUDO, JIU-JITSU BRESILIEU ET PREPARATION PHYSIQUE GENERALE

6 septembre 2019

Toute l'équipe SVLJ, professeurs et bénévoles, a à cœur de sécuriser l'accueil de tous les adhérents du club et la pratique sportive. Pour cela, nous appliquerons le protocole sanitaire mis en place par la Fédération Française de Judo (<https://www.ffjudo.com/covid-19-aide-aux-clubs>) et nous prendrons en compte les recommandations de la mairie de Vincennes pour l'accès au Centre Sportif Berlioz et au Dojo :

- ⇒ Un responsable COVID est désigné : Romain ORTAFI, Secrétaire de l'association, joignable via l'adresse mail secretaire@svlj.fr et au 06.06.87.35.13. Romain est chargé de l'organisation sanitaire des locaux et de veiller au respect des protocoles sanitaires du moment et du lieu concerné (protocoles fédéraux disponibles et actualisés en permanence sur le site www.ffjudo.com). Les professeurs de chacun des cours dispensés sont les référents COVID, chargés de l'information auprès des pratiquants et du respect des protocoles sanitaires applicables et décrits ci-après.
- ⇒ Les professeurs référents COVID sont :
 - Philippe JOLI
 - Bidzanga NANA
 - Aline LE MAOULT
 - Igor VAN WYMEERSCH
 - Michaël RAVIN
- ⇒ L'encadrement et les élèves veillent, avant d'entrer dans les locaux, à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un judogi propre. Ils arrivent masqués et ne retirent leur masque qu'en montant sur le tapis en le glissant dans leurs affaires personnelles. Ils déposent leurs sacs dans un endroit prévu à cet effet proche du tapis. Il contient une gourde individuelle, des claquettes ou tongues, un gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et un sachet pour le masque.
- ⇒ L'encadrement reste masqué en permanence. Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation. Un questionnaire avec certificat sur l'honneur de non-contagiosité et de respect dans sa vie privée des gestes barrières est à renseigner à l'inscription au club. L'encadrement s'assure individuellement que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.



SOCIÉTÉ VINCENNOISE DE LUTTE ET DE JUDO

Association loi 1901 déclarée le 10/02/1950 – RNA W942002722 ●

Agrément sport N° 09404ET0235 ●

Affiliation FFJDA : CL943760 ●

Site : www.svlj.fr ●

Email : contact@svlj.fr ●

Tel. : 06 06 87 35 13 ●

- ⇒ Un registre des présences au dojo est tenu (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).
- ⇒ Gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique : Lavage ou désinfection des pieds et des mains à chaque montée sur le tatami. Gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher, ni s'embrasser. Pas d'échanges de matériel ou de vêtements.
- ⇒ Un affichage spécifique pour les enfants est mis en place.
- ⇒ L'accès au Centre Sportif est réservé exclusivement aux pratiquants. Les plus jeunes enfants seront accueillis par un membre du club à l'entrée du centre sportif et accompagné jusqu'au Dojo Lucie Decosse situé au 1^{er} étage où ils seront pris en charge par le professeur.
- ⇒ L'accès aux vestiaires n'est pas autorisé. Il est donc demandé de venir déjà en tenue avec pantalon et veste de sport par-dessus si besoin. Les affaires personnelles, comme indiqué précédemment seront déposées au fur et à mesure autour du tatami.
- ⇒ Pour la pratique, le professeur organisera des groupes de 6 à 8 élèves qui travailleront ensemble pendant toute la séance. Les groupes seront identifiés par des codes couleurs.

Ces mesures et ce protocole seront amenés à évoluer. Ils sont nécessaires pour minimiser les risques de contamination et pour identifier les pratiquants qui participent à un même entraînement et ainsi faciliter la recherche des cas contacts de niveau 1. Une attention toute particulière sera portée sur le registre des présences mis à disposition dès le lundi 7 septembre 2020 pour chacun des professeurs.

Franck BEAUDIN

Président de la SVLJ